de toute ſa Nation : car nous devons être aſſurés que ſi le Miniſtère réuſſit dans cette entrepriſe, il ne tardera pas à en entamer une autre, & qu'il nous privera inſenſiblement de tous nos priviléges & de notre liberté.

Il y a des gens qui ſoutiennent que la Commiſſion eſt illégale, parce que le droit de faire la paix & la guerre eſt une prérogative de la Couronne indépendante des deux autres Etats du Royaume ; mais les inſenſés qu'ils ſont ne ſentent pas que cette aſſertion n'eſt pas applicable au cas préſent ; ce pouvoir n'eſt affecté à la Couronne que pour les terres de la domination de S. M. mais nullement pour ce qui regarde les poſſeſſions de la Compagnie, ſur leſquelles Sa Majeſté n'a pas plus de droit ou d'autorité que le Général Paoli, puiſque ces poſſeſſions ne ſont pas plus de ſa domination que les montagnes du Perou ; & comme elles n'appartiennent pas au Roi, il ne peut exercer ſur elles ſes prérogarives.

Les Loix du Pays ont accordé à la Compagnie une Chartre, au moyen de laquelle ſes priviléges ſont établis ſur la même baſe que la prérogative royale, & les Marchands ont ſur leurs priviléges & leurs propriétés, quoique dans les lieux très-éloignés, autant de droit que la Loi ſur ſa prérogative, ou la Nation ſur ſes acquiſitions en Amérique. Si la Compagnie ne défend pas ſes poſſeſſions & ſes droits avec le même zele, elle ne pourra s'en prendre qu'à elle-même des ſuites funeſtes qui en réſulteront.

La Compagnie a autant le droit de déléguer l'autorité qui lui eſt accordée par la conſtitution, que les Communes en ont de déléguer leur pouvoir à leurs Repréſentants; le cas eſt le même, avec cette différence ſeulement que la Compagnie peut avec autant de raiſon & plus de droit que les Communes, nommer qui bon lui ſemble, pour la repréſenter dans l'Inde, & y exercer la Surintendance de ſes affaires : je dis avec plus de droit, parce que le Parlement eſt limité à un certain nombre, au lieu que la Compagnie ne l'eſt pas.

Je voudrois bien ſçavoir ce que le Gouvarnement, le Parlement ou les Juriſconſultes ont de commun avec une nouvelle création d'Officiers au ſervice de la Compagnie ? Pourquoi la Commiſſion du Lord Clive n'étoit-elle pas illégale ; & pourquoi n'avoit-on juſqu'ici élevé aucune objection contre le pouvoir qui a toujours apppartenu à la Compagnie de faire la paix & de déclarer la guerre pour la conſervation de ſes Etabliſſemens & l'extenſion de ſon Commerce ?

La Compagnie a obtenu légalement ce droit, & il a été confirmé par un long exercice : ce ſeroit d'ailleurs une réflexion bien affligeante pour les Juriſconſultes de ſuppoſer que toute vertu, ſcience & ſagacité ſont confinées dans la tête du Chevalier Fletcher Norton (*a*).

Défendez donc vos priviléges comme hommes libres, prouvez votre union & votre intelligence par votre conduite, étendez votre Commerce ſur les principes de la Chartre, & mocquez-vous des Avocats.

C'eſt ſur des points de Commerce & non de Droit que votre attention doit s'arrêter ; quiconque nie cette aſſertion a deſſein de vous détourner de votre objet principal, afin que vous perdiez vos poſſeſſions par votre négligence. Le Gouvernement, après s'en être emparé, ne manquera pas d'abolir votre Compagnie.

INDUSTRIE.

Vernis qui imite la couleur d'or, propre à mettre ſur l'étain, l'argent & le cuivre, tiré d'un ancien Ouvrage Anglois, intitulé the Myſteries of the Nature and the Arts, *Myſteres de la Nature & de l'Art, traduit par M. Pingeron* (b).

Prenez deux petits pots de terre bien verniſſés, dans leſquels vous mettrez ſix onces

---

(a) *C'eſt un Magiſtrat qui n'approuve pas la Commiſſion.*

(b) *La recette que nous allons faire connoître eſt préciſément celle dont on fait uſage à Birmingham pour dorer les garnitures de cabinets, tels qu'on les voit en Angleterre, & dont on fait un très-grand myſtère. Le zele avec lequel le Traducteur veut enrichir les Arts eſt un des plus heureux augures de ſon Ouvrage ſur les Arts utiles, qu'on nous demande avec impatience.*

d'huile de lin, une once de maſtic, une once d'aloès hépatique ; après les avoir réduits en poudre impalpable, vous placerez ces deux petits vaſes l'un ſur l'autre, & vous pratiquerez un petit trou dans le fond de celui qui doit être au-deſſus; vous y ferez paſſer un petit morceau de bois en forme de ſpatule, pour remuer facilement le mêlange quand il entrera en ébullition ; vous luterez enſuite les deux vaſes avec de la terre glaiſe, & vous les en couvrirez en totalité, à l'exception du trou, pour les garantir de la violence du feu auquel vous devez les expoſer. Lorſque vous vous appercevrez que le mêlange commencera à bouillir, vous ne ceſſerez de remuer; quand vous préſumerez que le tout ſera bien amalgamé, vous retirerez vos vaſes que vous déluterez après les avoir laiſſé réfroidir, & le vernis ſera fait. Lorſqu'on veut s'en ſervir, il faut nettoyer le métal & appliquer enſuite le vernis avec un pinceau le plus également qu'il eſt poſſible, & laiſſer ſécher la piece au ſoleil ou à un feu très-doux.

PROSPECTUS.

Le Sieur Babin propoſe à Meſſieurs les Joailliers de Paris & de l'Europe de mettre au jour, & par Souſcription, un Ouvrage concernant l'Art de mettre en Œuvre le Diamant & autres Pierres-Fines.

Cet (*a*) Œuvre eſt très-conſidérable, il eſt compoſé de tout ce qui s'exécute dans le genre du Diamant, & ſera imprimé ſur du papier d'Hollande, au nombre de cinquante Feuilles remplies de plus de cinq cents Deſſeins, le tout d'un goût nouveau : les Planches gravées auront dix pouces & demi de long, ſur ſept pouces & demi de large.

On peut être perſuadé que le ſieur Babin fera tous ſes efforts pour ſatisfaire les Souſcripteurs.

Pour faciliter l'acquiſition dudit Œuvre, il le propoſe par Souſcription en deux Parties de 9 livres chacune, faiſant 18 livres l'Exemplaire pour les Souſcripteurs.

(a) *On grave actuellement cet Ouvrage, & on délivrera les Cahiers aux Souſcripteurs à meſure qu'ils ſe feront.*

Le premier paiement a commencé au 1er Octobre 1769 & continuera juſqu'au dernier Décembre ſuivant; paſſé ce remps, il ne recevra plus de Souſcription.

Le deuxième paiement ſe fera dans le courant de Janvier 1770, en recevant leur Exemplaire, temps auquel il promet le livrer complet.

Et au premier Avril 1770, qui n'aura pas retiré ſon Exemplaire, perdra ſa Souſcription.

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, ne pourront faire l'acquiſition de cet Œuvre que dans le courant de Juin, s'il en reſte, & alors ledit Œuvre ſera vendu 28 livres au juſte.

On ſouſcrira chez le ſieur Babin tous les jours, excepté le Dimanche, depuis huit heures du matin juſqu'à une heure, & depuis deux juſqu'à ſix.

On verra chez lui tous les projets de Deſſeins qui compoſent cet Ouvrage.

En recevant les premiers 9 liv. il donnera un reçu.

Sa demeure eſt toujours Quai de l'Ecole, dans la Maiſon du Caffé du ſieur Manourry, ci-devant Berthault, au quatrième.

On eſt prié d'affranchir les lettres.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 7 Octobre 1769.*

		℔	6	
Or de Portug. à . . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	698			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à . . .	97	5		
Or fin à 23 k. 31 32 à . . .	98	5		once.
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. 20 g. à . . .	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à . . .	51	17	6	
Piaſtres, à	48			

AVERTISSEMENT.

La ſimilitude qui ſe trouve dans quelques-unes des parties du Moulin propoſé par M. Barré de Saint-Venant, & ceux qu'a fai

exécuter M. Bellin de Villeneuve à Saint-Domingue, ont fait croire à quelques perſonnes que ces Moulins étoient les mêmes, quoique très-différents, comme le reconnoiſſent les deux Auteurs de ces Machines, qui donnent cet Avis d'un commun conſentement.

Nota. Dans l'Annonce du Moulin propoſé par M. Barré de Saint-Venant, Gazette N°. 79, pag. 784, il s'eſt gliſſé une faute très-conſidérable. On lit à la quatrième & cinquième ligne du 2e alinea de cette deſcription, *M. de Saint-Venant les a tous diminués*, il doit y avoir: *M. de Saint-Venant les a auſſi tous augmentés.*

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *7 Octobre 1769.*		MARSEILLE. *le 27 Septembre.*		MADRID *le 25 Septembre.*	
Amſterdam,	54 ¾	Londres,	31 ½	Paris,	15 10
Lond.	32 1 16e	Amſt.	53 ¼	Amſterd.	96 ½
Hambourg,	180 ¾	Cadix,	15 4	Londres,	41
Madrid,	15 2 6	Madrid,	15 5		
Cadix,	14 19 6	Livourne,	97 ½.	CADIX. *le 19 Septembbre.*	
Livourne,	95 ¾	Naples	86 6	Paris,	77 ½
Lyon,	7 8e b	Gênes,	96 .	Amſt.	96 ¼ à ½
		Paris, 1 ¼ p. ⅌ b.		Lond.	41
		Lyon. Août, 1 ½ p. ⅌ b		Madrid, ½ p. ⅌ p. *let.*	
		Montpellier, au p. 60 j			
		Piaſtres,	49 10		

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, & Lettres-Patentes ſur icelui,

Du 25 Avril 1769.

Qui permet la libre entrée, ſortie & circulation dans tout le Royaume, du Reméde univerſel ou Poudre *d'Ailhaud*, ſans payer aucun des droits dépendans de la Ferme générale.

CONVENTION ENTRE LE ROI ET L'IMPÉRATRICE REINE DE HONGRIE ET DE BOHÉME,

Du ſeize Mai 1769.

Concernant les limites des *Etats reſpectifs* aux Pays-bas, & les conteſtations y relatives.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI;

Du 23 Juin 1769.

Qui proroge pour dix années, à compter du 1er Janvier 1768, le payement des Quatre ſous pour livre, en ſus du Don gratuit ordinaire du Clergé du Rouſſillon.

ÉDIT DU ROI,

Donné à Compiegne au mois de Juillet 1769

Qui éteint & ſupprime le Bailliage de la

Ferté-Aleps ; & en ordonne la réunion à celui d'Étampes.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le premier Juillet 1769.

Pour la réformation de la Coutume de Ponthieu.

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Compiegne le 24 *Juillet* 1769.

Concernant les Recommandareſſes & Nourrices, & l'établiſſement d'un Bureau général dans la Ville de Paris.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 25 *Juillet* 1769.

Qui, en confirmant celui du 29 Février 1768, « par lequel il auroit été ordonné » que les droits augmentatifs, impoſés uni» formément à toutes les entrées du » Royaume, depuis les Lettres-Patentes » du mois de Septembre 1695, *portant* » *établiſſement pour toujours de la Foire de* » *la ville de Dieppe*; & ceux qui pour» roient l'être par la ſuite, ſeroient per» çus à l'entrée de ladite Ville, tant en » temps de Foire que hors de Foire : » Caſſe & annulle une Sentence du Juge des Traittes de Dieppe du 27 Février dernier, pour être contrevenu audit Arrêt du 29 Février 1768, en admettant les offres inſuffiſantes faites par le ſieur Lebaron, pour le payement des droits d'étain venu d'Angleterre pour ſon compte pendant la derniere Foire : Ordonne que ledit ſieur Lebaron & tous autres Négocians de la ville de Dieppe, ſeront tenus ſur la ſignification qui leur ſera faite du préſent Arrêt, d'acquitter & parfaire entre les mains du Receveur Général des Fermes de ladite Ville, le droit entier de trois livres par quintal de plomb d'Angleterre ; celui de quatre livres par quintal d'étain dudit lieu ; comme auſſi ceux de toutes les autres marchandiſes impoſées à des droits augmentatifs uniformes à toutes les entrées du Royaume, depuis 1695, qu'ils ont reçues pendant la Foire du mois de Décembre dernier.

Autre, du 28 Juillet 1769, qui ordonne, à commencer du premier Octobre 1769, l'augmentation du prix marchand du papier Pot filigrané, fourni par le Régiſſeur du droit ſur les Cartes, aux Cartiers du Royaume, en exécution de l'Arrêt du 9 Novembre 1751.

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Compiegne le 15 *Août* 1769.

Portant ſuppreſſion du droit de Six deniers pour franc du prix des Marchandiſes & Denrées qui ſe vendent, revendent & échangent dans le Clermontois ; & du droit de Petit-Paſſage d'une Prévôté à l'autre du Clermontois : Et établiſſement ou augmentation de différens droits, pour tenir lieu deſdits droits ſupprimés.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1769.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
Ac. des Indes.	1070 ½	1072 ½	1070
Emp. de la Com.	360		360
Prom. à 5 p. %.		29 ½	29 ½ 30
Prom. à 4 p. %.	51		51
Ac. des Fermes.	850	855	
2f. p. l. du Dix.	6 ½ 7	7	6 ½ 7.
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.		60	60
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	48 ½	48 ½	
Col. 1759.	50 ½	50 ½	50 ½
Canada.	54	54 53	53
4e. L. Epoques.	13 ½	13 ½ 14	14
Nouette.	44	44	
tirage de la C.	3e 325.		5e 324 25.
Sur la Ville.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. %.			
A 3 p. % ſ. l. cuirs			
A 3 p. % ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 81.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BOURGES.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	s.	d.
BOURGES.	19	4	
Chateauroux	19	8	10
Dun le Roi.	18*		
Iſſoudun.	19	10	7
La Charité.	22	12	
La Chaſtre.	19	2	6
Le Blanc.	22*	10	
St. Amand.	20	2	6
Sancerre.	18	16	4
Vierzon.	21	15	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	20		2
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	5	14	
Foin le q.	1	17	6
Paille le q.	1	2	8

DIJON.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	s.	d.
Arnay-le-Duc.	22	8	
Avallon.	19	16	
Autun.	23	8	
Auxerre.	21		
Auxonne.	23	5	
Bar-ſur-Seine.	18*	4	3
Beaune.	24		
Belley.	31	10	
Bourbon-Lan.	21		
Bourg.	24		
Châlon.	25	18	
Charolles.	25	6	3
Châtil.ſur-Sei.	18	4	3
DIJON.	22	13	4
Gex.	31*	17	6
Mâcon.	26	8	
Nuits.	19	10	
Saulieu.	21	5	6
Semur-en-Aux.	20	18	
Seurre.	20	11	5

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	1	2
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	7	7	9
Foin le q.	2	17	6
Paille le q.	1	9	

METZ.

LIEUX des Marchés.	PRIX l.	s.	d.
Longwy.	16	18	2
METZ.	18		
Montmedy.	15*	12	6
Phalsbourg.	17	14	8
Sarrebourg.	18		
Sarrelouis.	17		
Sedan.	18*	17	
Thionville.	17	1	9
Toul.	18	9	
Verdun.	16	16	
Vic.	18		

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	17	9	11
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	4	17	8
Foin le q.	1	16	
Paille le q.		14	8

LA ROCHELLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	s.	d.
Barbezieux.	24*	12	
Cognac.	28*	5	
LA ROCHELLE.	26	15	
Marennes.	28	2	
St. Jean d'Angely.	24	14	
Saintes.	26	12	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	26	10	
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	9		11
Foin le q.	2	10	2
Paille le q.	1	6	

DE DUNKERQUE.

DÉPART *de Navires.*

Du 10 au 20 Septembre 1769, il eſt ſorti de ce Port 1 Navire François de cent cinquante tonneaux, 4 Hollandois de 353 & 3 Anglois de 358 tonneaux ; ſçavoir, le *Duc de Broglie* de Calais & de 150 tonneaux, Capitaine *Louis Bernard Tribou*, allant à Calais ſur leſt ; des Hollandois le *Jeune Jean*, Capitaine *Antoine Schouten*, allant à Amſterdam chargé de tabac en carottes, café & autres marchandiſes ; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbelt*, allant à Schiedam ; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Pierre Kanne*, allant à Terveer chargé tous deux de futailles vuides ; le *Jeune Abraham*, Capitaine *Frans Juriens Wetkop*, allant à Hambourg chargé de tabac en feuilles, tabac fabriqué & autres marchandiſes ; des Anglois le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Flintoff*, allant à Sunderland ; la *Nancy*, Capitaine *Lanne Cannon*, allant à Londres ſur leſt ainſi que le précédent ; les *Cinq Freres*, Capitaine *Henri Jull*, allant à Sandwick chargés de planches, eau-de-vie & autres marchandiſes.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 15 au 22 Septembre 1769, il eſt entré dans Port 13 Navires François & 8 Etrangers ; ſçavoir des François, le *Pirrha* de 200 tonneaux, Capitaine *Raimond* ; la *Marquiſe de Segur* de 300 tonneaux, Capitaine *Seurrin* ; la *Pallas* de 180 tonneaux, Capitaine *Picard* ; l'*Auguſte* de 300 tonneaux, Capitaine *Eſtanſan*, venant tous quatre de Saint Domingue ; le *Vauclin* de 360 tonneaux, Capitaine *Banos*, venant du Cap ; la *Camteſſe de Blot* de 200 tonneaux, Capitaine *Rouſſeau*, venant de la Martinique ; le *Saintongeois* de 60 tonneaux, Capitaine *Sicard*, venant de la Guadeloupe chargé comme les ſix autres de marchandiſes du cru des Colonies ; le *Saint Louis* de Bourg, Capitaine *Bazin*, venant de Concareeau avec ſardines preſſées ; la *Sainte Anne* de Penerf, Capit. *Pleſſy*, venant de Redon avec toiles à voiles, fil & peaux de veaux apprêtées ; les *Trois Amis*, Capitaine *Peyronnet*, venant de Rochefort avec pierres de taille ; la *Marie Eliſabeth* de Plaſſac, Capitaine *Senet*, venant de l'Orient avec porcelaine, rhubarbe, coton ; le *Citoyen* de Grandville ainſi que le ſuivant, Capitaine *Daguenet* ; l'*Empereur*, Capitaine *Hervé*, venant le premier de la côte de Terre-Neuve, le ſecond du Petit Nord de Terre-Neuve, chargés de morue ſeche & d'huile de morue ; des Etrangers, l'*Aimable Peggy* de 50 ton. & de Waterford, Capitaine *Leſſernau*, venant de Waterford, chargé de bœuf, de beurre & de ſaumon ſalé ; les *Deux Freres* de 270 tonneaux, & de Newcaſtle, Capitaine *Guy*, venant de Newcaſtle avec charbon de terre ; l'*Union* de Stetin & de 200 tonneaux, Capitaine *Wergin* ; le *Rinke & Bouke* de 100 tonneaux & d'Amſterdam, Capitaine *Hommer*, venant de Stetin ainſi que le précédent, chargés tous deux de poutres, chevrons & lattes de ſapin, de mérein à bariques, à futailles & de bourdillons à tierçons & à bariques ; l'*Etienne* de Roterdam & de 140 tonneaux, Capitaine *Poort*, venant de Roterdam chargé de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, quincaillerie, fromages & férailles ; l'*Anne Eliſabeth* d'Altona & de 300 tonneaux, Capitaine *Rios*, venant d'Archangel avec froment, nattes, planches, goudron & autres.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 239, le *Heros*, Armateur M. *Mathieu* ; 240, le *Duc de Praslin*, Armateur M. *Jean Jacques Boyer*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Segonzac* ; 241, la *Réſolution*, Armateurs MM. *Lamalatie, Lathuiliere* & Compagnie ; 242, le *Ferme*, Armateurs MM. *Dubergier* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre* ; 243, la *Bonne Eſpérance*, Armateurs MM. *Tuſſereau* pere & fils, Courtier le ſieur *Judde* ; 244, la *Marie Théreſe*, Armateurs MM. *Molinier* freres, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 245, la *Colombe*, Armateur M. *Compaigniac* ; 246, le *Fort Dauphin*, Armateur M. *Lamothe*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret* ; 247, la *Ducheſſe de Praslin*, Armateur M. *Delanlay* ; 248, l'*Aimable Magdelon*, Armateur M. *Dargenton*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre* ; 249, la *Thetis*, Armateurs MM. *Tarteyron* freres, Courtier le ſieur *Jude* ; 250, la *Comteſſe d'Enery*, Armateur M. *P. Texier*, Courtier le ſieur *Chevret*.

DE CADIX, *le 16 Septembre 1769.*

Il eſt arrivé hier dans ce Port les Vaiſſeaux le *Rozaire* & le *Saint Jean Baptiſte* qui faiſoient partie de la Flotte. On eſt inquiet ſur le ſort du Vaiſſeau le *Saint Nicolas* qu'on attend depuis long-temps. Ce Bâtiment doit être parti de Honduras avec un chargement d'indigo. Les Navires de Lima tardent auſſi beaucoup & on a grande impatience de les voir arriver.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 14 Octobre.

AGRICULTURE.

AVERTISSEMENT.

IL n'y aura point de Supplément pour cette Gazette N°. 82 ; il y en aura pour les ſuivantes, ſelon l'uſage.

DE CHARLES-TOWN, *dans la Caroline Méridionale, le 6 Juillet.*

En examinant les importations de Négres, depuis 1756 juſqu'à 1766, il paroît que dans cet eſpace de temps il en eſt venu 23743 dans cette Province, ce qui fait 2374 année commune. Mais en prenant ſéparément la derniere de ces années, dans laquelle il nous en a été apporté 6071, à cauſe de l'impôt conſidérable qui devoit être mis ſur cet article l'année ſuivante, & qui en arrêta entierement l'importation juſqu'au mois de Janvier dernier, le nombre ne ſe trouve plus avoir été année commune que de 1894.

Depuis le premier de Janvier dernier juſqu'au premier de préſent mois, il en a été importé 4233, & ſuivant ce qu'on dit, il doit nous en venir encore à peu près autant avant la fin de l'année, quoique pluſieurs Bâtimens qui étoient attendus ici aient paſſé ou doivent paſſer aux Indes occidentales, avec ordre d'y vendre leur cargaiſon.

Du 16.

Nous apprenons de différentes parties de la Province que les ſouſcriprions pour l'avancement de l'économie & des Manufactures Américaines, &c. ſe rempliſſent aſſez promptement ; mais on nous aſſure qu'il y a un nouveau plan ſur le tapis, qui comprendra les articles les plus eſſentiels des deux qui ont déja été imprimés, & pourra ſans inconvénients être ſigné généralement par tous les Habitans de la Province.

On dit que ſon Excellence le Lord Charles Greville Montagu, Gouverneur de cette Province, a choiſi le Vaiſſeau *Beauſain*, Capitaine *Daniel Curling*, & qu'il s'y embarquera pour l'Angleterre avec toute ſa famille vers le vingt de ce mois, & que William Bull, Ecuyer, Lieutenant au Gouvernement, ſera chargé pour la quatrième fois de l'adminiſtration de cette Province.

Parmi les articles de notre exportation de cette année, le tabac en forme un aſſez conſidérable ; on en charge actuellement plus de cent barriques ſur un ſeul Bâtiment.

Les pluies qui ont tombé cette ſemaine ont prévenu d'une maniere efficace les mauvaiſes ſuites qui auroient pu réſulter de la derniere ſéchereſſe pour la récolte du riz.

Depuis le 10 Octobre dernier il a été exporté 113854 barils de riz à 60 ſ. les cent livres peſant.

Le prix du cuir tanné a augmenté ici depuis quelques années d'un cinquième.

Il paſſe pour un fait certain qu'après le 28 de ce mois il ſe formera ici une Société qui donnera des Prix & d'autres encouragemens à ceux de cette Province qui éleve-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ront le plus de moutons, qui cultiveront le plus de coton, de ſoie & de lin, & qui fabriqueront le plus de toiles, tant groſſes que fines, de papier, de bas, &c. & de la meilleure qualité. On y ajoute auſſi que les Habitans prendront inceſſamment la réſolution de ne plus tuer d'agneaux pendant un certain temps limité.

Prix du grain à Londres, le 4 Octobre 1769.

	shillings.
Le quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	30 à 35
De Drêche	20 à 24
De Seigle	22 à 24
D'Orge	16 à 18 ½
D'Avoine	14 à 17

Le quarter du meilleur froment étant à 35 shillings, c'eſt ſur le pied de 22 ℔ 10 ß de France le ſeptier de Paris.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 27 Juillet 1767, par M. Cabanis, actuellement Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

Dans l'Aſſemblée du 6 Avril, après que j'eus fait la diſtribution de la graine de vers à ſoie, que j'avois reçue de M. de l'Epine, M Dubois, Directeur fit lecture de deux Mémoires relatifs aux queſtions propoſées par l'Académie d'Agriculture de Paris au ſujet des défrichemens, partage & aliénation des Communes; l'un des deux étoit de lui, & l'autre de M. de S. Hilaire ſon fils. Les vues & les objets préſentés dans tous les deux parurent ſi intéreſſants à l'Aſſemblée, qu'elle pria M. le Directeur de vouloir réſumer le tout en un ſeul Mémoire, pour être adreſſé à M. de Palerme, Secretaire de l'Académie d'Agriculture de la Généralité de Paris (*a*).

Quant à l'examen de la queſtion ſoumiſe par M. l'Abbé Nolin aux lumieres des différentes Sociétés d'Agriculture, ſur l'emploi & l'utilité de la chaux & de la marne comme engrais (*b*), notre Bureau, ſans rien décider ſur ce double objet, à cauſe du peu de lumieres que nous avions ſur cette matiere, & par le défaut d'uſage de ces engrais dans notre arrondiſſement, adopta néanmoins le ſentiment qui les admet comme fort utiles, & les obſervations de M. l'Abbé Nolin à ce ſujet nous parurent toutes fort judicieuſes; il faut eſperer que des eſſais bien conſtatés pourront nous mettre à la portée de parler plus affirmativement dans la ſuite. J'ai déja fait un eſſai ſur la chaux, & je vais en faire un autre ſur une eſpece de marne argilleuſe que je crois avoir découverte dans le deſſéchement d'un marais; j'ai promis de rendre compte en ſon temps du ſuccès de l'un & de l'autre.

Le 27 Avril, jour d'Aſſemblée, je communiquai au Bureau une lettre de M. Vandebrande, Négociant de Bordeaux; il nous exhortoit à faire encore quelques fouilles, pour bien conſtater l'état de nos mines de charbon. M. Leclerc ſe chargea de ce ſoin dès qu'il auroit pu ſe procurer un homme au fait du maniement & de l'uſage de la ſonde de fer que nos Confreres de Limoges ont eu la bonté de nous faire paſſer.

La lecture du N°. 29 de la Gazette d'Agriculture nous ayant mis ſous les yeux les obſervations d'un de nos Confreres, ſur les inconvénients du grand morcellement des poſſeſſions, le Bureau crut qu'un des meilleurs moyens pour réunir les héritages, ſans nuire aux droits de propriété, ſeroit de procurer de la part du Gouvernement la facilité des échanges entre les Particuliers coaboutiſſans, par la réduction à moitié moins de tous les droits qui ſe perçoivent pour ces ſortes d'aliénations reſpectives. Je fus chargé de faire part de nos vœux & de notre délibération à ce ſujet à M de Bertin, & de lui obſerver que la réduction que nous ſollicitions ne diminueroit vraiſemblablement de rien la recette du fiſc, attendu que cette nouvelle facilité augmenteroit du double le nombre des échanges qui ſe font par acte public. Je me ſuis acquitté à cet égard.

La Séance ne ſe termina pas ſans gémir

(a) *Ce Mémoire eſt dans le Journal d'Agriculture, &c. du mois d'Août 1767.*

(b) *Ce Mémoire eſt dans le Journal de Mai 1767.*

en commun ſur les funeſtes effets de la gelée des 18 & 19 de ce même mois ; nous n'y vîmes d'autre reméde que d'intéreſſer M. Turgot à avoir égard à la perte de cette Province, à lui procurer quelque ſoulagement de la part du Miniſtere. M. Dubois nous dit avoir prévenu les vœux du Bureau à ce ſujet, & je me chargeai de les lui renouveller.

Ce même malheur me donna occaſion d'annoncer à l'Aſſemblée du 11 Mai le dégât fait ſur mon ſemis naiſſant de mûriers & de pêchers, & ſur une grande partie des arbres fruitiers dont j'avois commencé dès l'année derniere de former une pepiniere pour le Bureau ; quoique j'euſſe été déchargé de ce ſoin par nos précédentes délibérations, j'aurois deſiré contribuer par quelques plants à la formation de la nouvelle pepiniere projettée ; mais l'accident des dernieres gelées a preſque tari mes reſſources à cet égard. MM. Malepeyre, de la Place & Guerin aſſurent avoir éprouvé le même malheur ; le 1^er^ ſur un ſemis de pêchers, & le dernier ſur un de mûriers blancs. M. Dubois, Directeur, termina cette Séance par la lecture de ſa diſſertation réſumée au ſujet des Communes ; il fut prié de réiterer cette lecture, comme il vient de le faire dans la Séance aujourd'hui. L'analyſe de cet Ouvrage intéreſſant eſt trop bien empreinte dans l'eſprit de tous ceux qui l'ont entendue, pour que j'aye à y ajouter quelque choſe ; il eſt d'ailleurs de ceux auxquels on ne peut retoucher ſans les affoiblir.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

I D E' E

Des differentes récoltes dans la Province du Maine au 15 Septembre 1769. Extrait des divers rapports faits au Bureau d'Agriculture du Mans.

La récolte des foins en général a été abondante dans la Province du Maine ; ils ſont de bonne qualité ; les fanaiſons s'en ſont faites par un beau temps & ſans retardement ; il n'y a eu que les prairies en bas fonds ou mal tenues, ſans écoulement, qui ont reſté couvertes des eaux de l'hyver pendant une partie du printemps, leſquelles ont produit beaucoup plus de petits joncs que d'ordinaire ; & des herbes de mauvaiſe qualité.

Les trefles ont paſſablement rendu ; ils donneront peu de graine, mais elle aura de la qualité ; elle ſoutiendra ſon prix en apparence : il ne s'en préſente pas encore dans les marchés ; mais elle ſera moins chere que l'année derniere, s'étant vendue de 70 à 80 livres le quintal & de mauvaiſe qualité.

Cet article de fourrage eſt aujourd'hui très important dans la majeure partie des cantons de cette Province, ainſi que le commerce de cette graine ; elle en fournit à beaucoup d'autres, & même à l'Etranger : c'eſt auſſi de tous les fourrages le plus analogue à la culture des terres, & le plus profitable dans une Province comme le Maine, où la population de toutes eſpeces de bétail fait ſa principale reſſource.

Les pailles ſont de très-bonne qualité, mais rares, auſſi cheres que les foins.

La récolte des froments & des ſeigles d'hyver, en général, eſt médiocre ; les meilleures terres qui avoient eu l'avantage d'être préparées & ſemées en ſaiſon compétente, n'ont récolté que les deux tiers d'une récolte ordinaire ; pluſieurs n'en ont eu que moitié, & beaucoup un tiers : quelques cantons ont à peine rendu ce qu'il faudra de ſemences ; ils ſeront réduits à acheter le grain pour vivre, de ſorte qu'il ſeroit heureux qu'on pût eſtimer que toute la Province eût produit une demi-récolte ; mais auſſi eſt-il vrai qu'aſſez généralement les grains ſont de la meilleure qualité, quoique les froments de pluſieurs cantons aient été affectés de la carie ou noir, qu'on nomme vulgairement foudre dans cette Province, & quoique les ſeigles aient été dans d'autres plus ergotés que de coutume.

La médiocrité de ces productions ne paroîtra pas étonnante, ſi l'on veut en conſiderer les cauſes apparentes.

L'extrême ſéchereſſe qui a duré près de deux ans, & qui a continué pendant le printemps de 1768, avoit généralement retardé les premiers labourages de cette année-là ; les pluies abondantes & continuelles qui ont ſuccédé à cette ſéchereſſe tenace, & qui ont regné pendant l'été & l'automne de la même année, ont apporté un ſecond obſtacle à ces labours de préparation & aux ſemailles, au tranſport des engrais dans

les champs, ſur-tout dans les terres fondantes ; de ſorte que non-ſeulement tout a été retardé, mal fait, beaucoup de terres ont été ſemées avec peu de préparation, peu ou point du tout d'engrais, & trop tard, & beaucoup n'ont pu être enſemencées.

On ſe flattoit d'une reſſource dans les bleds de Mars, dans les orges, les avoines, &c. Ce n'eſt point au défaut d'action des Cultivateurs qu'on doit attribuer ſon défaut, mais aux intempéries du printemps ; les terres, prodigieuſement imbibées par des pluies abondantes, & preſque continuelles pendant huit mois, n'ont pu recevoir la charrue ni les ſemences ; elles ont enſuite été tout à coup accueillies par une ſéchereſſe cauſée par des vents ſecs & froids du Nord; elles ont durci juſqu'à ſe refuſer au ſoc, de ſorte que tous les enſemencés de Mars ont été par force retardés, beaucoup ne ſe ſont faits qu'en Mai, & pluſieurs au commencement de Juin : cette ſéchereſſe froide pendant quatre mois, défavorable à la végétation des nouveaux enſemencés, ainſi qu'à ceux d'hyver, a contribué à leur très-médiocre production; pour comble de malheur, une prodigieuſe quantité d'inſectes de terre l'avoit couverte au commencement du printemps ; ils dévoroient les jeunes plantes à meſure qu'elles paroiſſoient ; ils ont dévoré les légumes naiſſants des jardins.

La récolte des froments de Mars a donc été très médiocre, celle des orges encore plus mauvaiſe dans le général, quelques cantons ont été moins maltraités dans leurs avoines ; les légumes ſecs, pois, feves, veſces, veſcerons, jareſſes, &c. n'ont preſque rien produit; mais la qualité de ces grains en général n'en céde pas à la bonté de ceux d'hyver, quoique quelques cantons aient eu des froments de Mars, des orges & des avoines charbonnés.

Les chanvres & les lins ont également ſouffert des intemperies du printemps ; ils ſont courts, la récolte en eſt modique, mais on en eſpere la bonne qualité.

Les mays, les ſarraſins ou bleds noirs, d'après des temps contraires & une ſéchereſſe ſubite, ne promettent pas une bonne production ; les pluies ſurvenues en Août en retardent un peu la maturité dans la partie du bas Maine dont les ſarraſins ſont la principale richeſſe, ce grain y faiſant la nourriture de l'homme & ſervant à engraiſſer les beſtiaux, cochons, &c. & les avoines, les moutons : d'un autre côté, ces dernieres pluies favoriſent les labours.

Les pommes de terre, dont la culture commence à prendre avec encouragement dans cette Province, promettent quelque ſecours.

Les plantations nouvelles ont ſouffert de la ſéchereſſe du printemps, les précédentes réuſſiſſent aſſez bien, & tous les genres d'arbres, ſi ce n'eſt dans quelques cantons qui ont été maltraités par des chenilles ſingulieres.

Les fruits à noyau n'ont, pour ainſi dire, rien rendu, & tous ont été ſans goût ni qualité.

Les poiriers ont manqué en général, mais il y a abondance de pommes en beaucoup de cantons, dans d'autres demi-récolte, & quelques-uns en manquent abſolument ; on ſe flatte d'avance de la bonne qualité des cidres qui ſont une reſſource pour les gens de travail ; par ce ſecours, ils conſomment moins de pain, qui eſt cher.

La récolte des noix, celle de châtaignes & des marrons promet abondamment.

Les vignes rouges du haut Maine ont entierement coulé au temps de la floraiſon ; mais les vignes blanches, qui ſont la richeſſe de quelques cantons du haut Maine, par leur bonne qualité, promettent pleine vinée.

Quoique la récolte des ſoies ne faſſe pas encore dans la Province du Maine un objet de conſidération, en raiſon des nouvelles & belles plantations de mûriers qui s'y trouvent, on peut cependant en rendre compte & dire que les couvées du printemps n'ont pas également réuſſi ; elles ont été plus retardées que le premier bourgeon du mûrier, ce qui eſt contraire à la bonne éducation ; la feuille a été bonne & aſſez abondante, mais ſa progreſſion n'ayant pas été proportionnée à l'âge des vers, le ſuccès de l'éducation n'a été porté qu'à la moitié de production : on l'attribue encore aux froids du printemps ; quelques atteliers, même les plus forts, ont été attaqués de la maladie du muſcardin qu'on ne connoiſſoit point encore dans ce climat ; la qualité des ſoies a été jugée communément ſupérieurement belle.

A la récolte de 1768 (a), le grain nouveau, par ſa mauvaiſe qualité, qui le faiſoit d'abord pâter ſous la meule, fut rejetté tant que les bleds vieux ſe préſenterent aux Marchés : ceux-ci s'y ſont vendus dans les trois derniers mois de cette année depuis 25 à 26 liv. 10 ſols le ſeptier, meſure de Paris ; pendant ce temps, les bleds nouveaux ſe ſont améliorés ; ils ont rendu plus & de meilleure farine, & ils ſe ſont ſoutenus pendant l'hyver au prix de 25 à 26 l. à cauſe du peu d'eſperance que donnoient les enſemencés & les pluies qui ont continué ; les contre-temps du printemps, quoique la qualité en devienne de plus en plus meilleure ou moins mauvaiſe, n'en ont pas fait augmenter le prix juſqu'au mois de Juillet, pendant lequel il a tombé à 24 & 25 l. au mois d'Août il a repris faveur ; lorſque la modicité de la récolte a été certaine, il a monté à 27 liv. 10 ſols, prix auquel il ſe ſoutient depuis trois ſemaines ; mais le bled de la récolte derniere ſe vend 30 liv. & au-deſſus aſſez couramment, relativement à ſa bonne qualité & à la médiocrité générale de la récolte des gros & menus bleds : on a cependant lieu de ſe flatter des diſpoſitions heureuſes des enſemencés prochains & de l'activité qui regne ſingulierement dans les campagnes ; que les alarmes diminuant, cela pourra influer ſur le baiſſement de ce prix exceſſif, & de toutes les autres denrées de néceſſité, dont la cherté eſt très-onéreuſe au Peuple.

Nota. Nous avons reçu un autre état des récoltes dans la partie du Maine qui avoiſine le Perche ; on nous a auſſi fait part de l'état des mêmes récoltes en Tourraine ; M. de Sutieres nous a envoyé le détail de ce qu'il a recueilli dans les nouveaux défrichements qu'il a faits au mois de Novembre dernier dans des terres dépendantes du château d'Anel près de Compiegne, & une réponſe à M. Sta du Montechor. Nous donnerons toutes ces pieces dans les Gazettes ſuivantes. Nous deſirerions avoir les mêmes états pour les autres Provinces, & celui de la récolte des vins. Nous n'avons reçu aucune réponſe ſur la récolte des vers à ſoie. Nous prions très-inſtamment les perſonnes qui pourroient nous communiquer toutes ces choſes, de vouloir bien nous en faire part.

(a) *Dans le premier trimeſtre de* 1768 *le froment étoit de* 18 *à* 19 *liv. le ſeptier de Paris ; dans le ſecond, de* 19 *à* 20 *liv. dans le troiſième, de* 23 *à* 24 *liv.*

PROGRAMME

De l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux.

Du 25 Aoust.

L'Académie avoit, cette année, trois Prix à diſtribuer ; l'un double, réſervé de 1767, ſur la queſtion de ſçavoir, *Quels ſont les principes qui conſtituent l'Argille, & les différens changemens qu'elle éprouve ; & quels ſeroient les moyens de la fertiliſer* : le ſecond ſimple, réſervé de 1768, ſur la queſtion de ſçavoir, *Quelle eſt la meilleure maniere d'analyſer les Eaux Minérales, & ſi l'analyſe ſuffit ſeule pour en déterminer exactement la vertu & les propriétés* : & le troiſième, Prix ſimple courant, ſur la queſtion, *S'il n'y auroit point de moyens phyſiques pour détruire le Lichen & la Mouſſe des Arbres, & les garantir du ravage que peut leur cauſer cette eſpece de Maladie ; & quels ſont les meilleurs de ces moyens.*

I. Sur la queſtion concernant l'Argille, ſi cette Compagnie avoit borné ſa demande à ce qui regarde les principes conſtituans de cette ſubſtance, & les divers changemens qu'elle éprouve, elle auroit eu peut-être la ſatisfaction, toujours bien ſenſible pour elle, de pouvoir décerner la Couronne qu'elle avoit deſtinée à ce ſujet ; quoique cependant, dans la Piece qui à cet égard auroit pu réunir ſes ſuffrages, elle ait apperçu des réſultats directement oppoſés à ceux que les plus ſçavants Chymiſtes modernes ont obtenus des mêmes procédés. Mais convaincue des ſecours & des lumieres que les Sciences peuvent ſe prêter les unes aux autres pour les beſoins des hommes, & mettant toujours ſa gloire à les ramener toutes à des objets d'utilité publique, elle avoit encore voulu, en invitant, pour ainſi dire, la Chymie à ſortir de ſa ſphere ordinaire, l'engager à jetter quelques regards ſur l'Agriculture, & à étendre les

bienfaits de ſon Art ſur cette partie ſi intéreſſante pour l'humanité. Lorſqu'elle réſerva ce Prix en 1767, elle ne laiſſa même plus ignorer que c'étoit-là le principal objet qu'elle avoit eu en vue, en propoſant ce ſujet dans les termes de ſon Programme.

Elle avoit en conſéquence pour lors invité les Auteurs qui voudroient concourir pour ce Prix, & notamment celui d'une Diſſertation qui lui avoit été envoyée avec cette Epigraphe: *On ne s'imagine point qu'on puiſſe avec le temps parvenir au point de reconnoître tous ces différents objets*, à donner plus de ſoins & d'attention à la troiſième partie de la queſtion propoſée, & à appuyer, ſur-tout du ſecours de l'expérience, les moyens qu'ils auroient à indiquer pour remplir les vues qu'elle préſentoit.

Dans les Pieces qu'elle a eues cette année à examiner, elle a vu avec regret que cette partie avoit encore été trop négligée par la plupart de leurs Aureurs; & que ſi celui de la Diſſertation indiquée, y a fait, particulierement à cet égard, des additions conſidérables, y a même tracé le plan des expériences qu'une Théorie profonde & éclairée lui ſuggéroit, il s'eſt néanmoins contenté de préſenter cette Théorie ſeule & privée du témoignage de la Pratique, en laiſſant à deſirer que, non moins ſenſible à la gloire de mériter par ſes travaux la reconnoiſſance des hommes, qu'à celle d'obtenir une Couronne littéraire, il eût voulu lui-même exécuter les procédés qu'il indiquoit, & qui peut-être dans ſes mains, plutôt que dans celles de tout autre, auroient forcé la nature à lui dévoiler le ſecret des combinaiſons qu'elle emploie pour rendre les terres propres à la végétation.

Ne trouvant donc point encore ſon objet parfaitement rempli, l'Académie a été obligée de réſerver une ſeconde fois ce Prix; mais, dans l'eſpérance que de nouveaux efforts de la part des Auteurs qui ſe ſont déja préſentés, ou que de nouveaux Ouvrages de la part de ceux qui voudroient auſſi ſe mettre ſur les rangs, pourront enfin pleinement ſatisfaire ſes vues, elle en a conſervé la deſtination au même ſujet qu'elle repropoſe dès aujourd'hui pour 1773, afin de donner aux Auteurs le temps qui pourroit leur être néceſſaire pour faire les expériences relatives à la queſtion propoſée (*a*).

(a) *Nous donnerons dans la Gazette prochaine la ſuite de ce Programme.*

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *11 Octobre 1769.*		BORDEAUX. *le 3 Octobre.*		LONDRES. *le 4 Octobre.*	
Amſterdam,	54 3/4	Amſt.	54 11 16e 3/4	Amſt. à 2 uſ.	34 4
Lond.	32 1 16e			*Dito*, à vue.	34
Hambourg,	180 3/4	Lond.	32 1/8	Hamb. à 2 uſ. 1/2	33 4
Madrid,	15 2 6	Hamb.	26 5 8e	Paris, u. j. d d.	31 3/4
Cadix,	14 19 6	Paris échu,	7/8 p. 0/0 p.	D° à 2 uſ.	31 1/2
Livourne,	95 3/4			Bord. à 2 uſ.	31 3 8e
Lyon,	7 8e b.			Cadix.	40
				Lisbonne.	67 1/2 5 8
				Livourne,	50 3/4

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 12 Septembre 1769.*

Aux Directeurs de la Compagnie des Indes (a).

COmme je ſuis un vieux Actionnaire de la Compagnie des Indes, j'ai plus qu'un droit ordinaire pour donner mon opinion ſur l'affaire qui doit être traitée Mercredi prochain 13 du mois. J'expoſerai donc librement mes ſentimens à ce ſujet.

L'objet dont il s'agit eſt, pour me ſervir de vos propres paroles «, que l'Aſſemblée » fera participer l'Officier de la Couronne, » Commandant des Vaiſſeaux de ligne, aux » délibérations & réſolutions de la Com- » pagnie, uniquement par rapport aux deux » objets de faire la paix & de déclarer la » guerre, lorſque les Troupes de S. M. » ſeront employées.

Avant de faire aucunes remarques ſur cet énoncé, je ſuis bien aiſe de rapporter la requiſition du Lord Weymouth. « Il de- » mande qu'il ſoit donné des pouvoirs à un » Officier du Gouvernement, pour aſſiſter » & participer aux délibérations de paix & » de guerre, & qu'on détermine l'étendue » de ces mêmes pouvoirs ». Ces paroles, quoique fort conciſes, portent un grand ſens & demandent à être examinées à tête poſée : car avoir part aux délibérations de paix & de guerre, c'eſt avoir, & toujours, une grande part à toute la direction des affaires de la Compagnie dans les Indes, & ce point une fois gagné, je penſe que le Gouvernement aura aſſez de ſagacité & d'adreſſe pour ne plus jamais laiſſer échapper de ſes mains un pouvoir auſſi étendu & auſſi lucratif : ce pouvoir en effet ne ſera pas même ſubordonné à la direction de la Compagnie en Angleterre, & la Compagnie perdra ſon influence à proportion que le Gouvernement en gagnera de ſon côté au détriment de la Compagnie, dont les Orateurs les plus éclairés ſemblent n'avoir pas aſſez de lumieres pour remarquer qu'un pouvoir dans les délibérations de paix & de guerre, (tous les temps étant ou de paix ou de guerre) implique un droit de délibération continuel, & dans toutes les affaires même les plus importantes, & qui, par ce moyen, ſe trouveront dorénavant ſous les yeux du Gouvernement. Sçavoir ſi cette démarche eſt prudente pour des Marchands qui ſont un Commerce ſi étendu, ou ſi elle répondra aux vues des Directeurs ? C'eſt une queſtion qui n'eſt pas du reſſort d'un ſimple Actionnaire ; il me ſuffit de l'avoir propoſée, c'eſt aux Partiſans de la Compagnie à la diſcuter.

Je trouve en même temps que la réſolution propoſée par les Directeurs pour Mercredi prochain, eſt libellée avec trop peu de ſoin, pour ſervir de réponſe à une requiſition auſſi importante que celle qui a été faite par le Lord Weymouth ; je penſe qu'il auroit été néceſſaire d'aller au fait & d'examiner ;

1°. S'il étoit à propos de faire participer un Officier du Gouvernement à la direction de toutes les affaires de la Compagnie ; car c'eſt-là le ſens de la requiſition, & je crains même que l'objet de cette requiſition ne ſoit de parvenir à un pouvoir illimité ſur les intérêts d'une Compagnie de Commerce au mépris de tous ſes droits qui probablement deviendront bien précaires, & ſous la direction du Gouvernement. Si, par une conduite directement oppoſée à la nature d'une Chartre, on ſe détermine pour l'affirmative, alors il s'agira d'examiner ;

2°. Quelle eſpece de pouvoir ou d'autorité, dans les délibérations de la Compagnie, il faudra donner aux Repréſentants du Gouvernement.

Mais au lieu de s'expliquer clairement ſur ce point, les Directeurs cherchent à éluder la difficulté, & ils parlent de donner une part aux délibérations, ſans dire quelle doit en être l'étendue, & cette part indéterminée n'aura lieu que quand il s'agira de faire la paix ou de déclarer la guerre, & lorſque les Troupes de S. M. ſeront employées.

Quelle abſurdité n'eſt-ce pas de la part

(a) *Quoiqu'il paroiſſe que les arrangemens que la Compagnie des Indes vouloit prendre ſoient entierement terminés, nous penſons que le Public ſera bien aiſe d'être inſtruit de tout ce qui a été écrit à ce ſujet ; nous avons encore une autre piece que nous donnerons dans la Gazette prochaine.*

des Directeurs de s'imaginer que le Lord Weymouth ſera content qu'ils ne donnent d'autre pouvoir à l'Officier que celui de délibérer avec les Commiſſaires uniquement dans les moments où il s'agira de déclarer la guerre ou de faire la paix ! Penſent-ils que cet Officier reſtera dans l'inaction, & qu'il attendra tranquillement l'occaſion de ces événemens pour mettre la main à l'œuvre ?

P. S. J'oſe avancer que la réſolution imprudente d'envoyer dans l'Inde des Surintendans avec un Repréſentant du Gouvernement, réſolution qui ne fait nullement honneur à l'habileté & à la probité de tous les Employés de la Compagnie dans l'Inde, hâtera la deſtruction de la Compagnie. En effet, comment ſeroit-il poſſible que le Gouvernement & la Compagnie s'accordaſſent long-temps enſemble ? Semblables aux Capitaines d'Alexandre, ils ſeront bientôt diviſés pour le partage de leur butin.

Mais ſuppoſons pour un moment que l'Officier & les Surintendans s'accordent enſemble, il réſultera néanmoins une grande confuſion de ce que toutes les affaires de la Compagnie ne pourront plus ſe traiter que ſous l'inſpection du Gouvernement. Enfin je ſerois bien aiſe de ſçavoir, ce que cependant perſonne ne ſera en état de me dire, quelles meſures on prendra, & comment on réglera les affaires, dans le cas où la Compagnie recevra par ſes Officiers des avis contraires à ceux qui ſeront adreſſés au Gouvernement par ſon Repréſentant ? Comment s'arrangeront les choſes entre le Miniſtere & les Directeurs, par rapport aux ordres qu'il s'agira de donner en conſéquence de ces informations qui ſe contrediront les unes les autres ? Et ſi le Miniſtere & les Directeurs ſe trouvent partagés de ſentimens, qu'en réſultera t-il ? La deſtruction de la Compagnie, un déſordre général & la ruine des Actionnaires & d'une infinité d'autres.

DU HAVRE, *le 6 Octobre 1769.*

Navires en armement.

L'*Orient*, de 160 tonneaux, Capitaine *Michel Saurin*, eſt en charge dans ce Port, & partira à la fin de ce mois; ſa deſtination eſt pour Cadix, Marſeille & Toulon. Il faut s'adreſſer à M. *Monteſſuy*, Banquier à Paris, rue Beaurepaire; à Rouen, à M. *Pierre Taillet*; au Havre, à M. *Pierre Famin*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris; du 11 Octobre 1769.*

	liv.	s.	d.	
Or de Portug. à	714			marc.
Du Mexique à	706			marc.
Du Perou à	698			marc.
Les guinées à	712			marc.
Ducats à	97	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10		once.
Or à 20 karats à	82			marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piaſtres, à	48	15 à 17	6	marc.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1769.	Lundi 9.	Mardi 10.	Mercredi 11.
Ac. des Indes		1060	1070
Emp. de la Com.			360
Prom. à 5 p 8.			
Prom. à 4 p 8.			50 ½
Ac. des Fermes.		850 45	850 47 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.		½ b	
Annuités.		300	
Coup. d'An.		60	60
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	FESTE.	48 ½	48 ½
Col. 1759.		50 ½	50 ½ 51
Canada.		53	53
4e. L. Epoques.		14	14
Nouette.			44
tirage de la C.		3e 378 5e 325	
Sur la Ville.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. 8			
A 3 p. 8 ſ. l. cuirs			
A 3 p. 8 ſ. l. Poſt.			

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 17 Octobre.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 27 Juillet 1767, par M. Cabanis, actuellement Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

DANS l'Assemblée du vingt-cinq Mai, le Bureau s'occupa de l'examen d'un Imprimé qui contenoit des questions sur les bêtes à laine ; il nous étoit adressé par nos Confreres de Limoges, & émanoit de M. de Bertin : je présentai aussi de la mine de charbon provenant d'une derniere fouille que je venois de faire faire sur la Paroisse d'Issandon ; je ne déguisai point à l'Assemblée que cette derniere fouille paroissoit avoir épuisé le filon, quoiqu'il se fût montré d'abord dans une direction perpendiculaire ; ce qui prouve qu'une pareille direction n'annonce pas toujours infailliblement la richesse d'une mine quelconque : nous espérons que la fouille dont M. Leclerc s'est chargé sera plus heureuse. Je fis encore part d'une observation singuliere au sujet de mes greffes à l'écusson, dont deux faites en 1765 sur des pêchers jeunes & vigoureux, qui, après avoir demeuré dormantes & comme mortes pendant deux années, ont enfin poussé au printemps dernier ; ce retardement nous parut à tous un écart du cours ordinaire de la végétation.

Dans l'Assemblée du 15 Juin, après avoir présenté au Bureau, de la part de M. de Massac un exemplaire de son Mémoire sur les engrais, je rendis compte du succès de l'épreuve dont je m'étois chargé à l'Assemblée du 9 Mars au sujet du from^t & seigle d'hyver semés comme Mars ; l'un & l'autre avoient déja taille & étoient montés en épis ; ce qui fait tomber l'assertion de l'Obervateur Champenois, combattue dans nos précédentes Assemblées. J'annonçai aussi le succès de deux petites semaisons de froment Mars, l'une antérieure & l'autre postérieure aux dernieres gelées. M. de Saint-Hilaire fit aussi part à l'Assemblée d'une rejettation singuliere de bled seigle semé dans la terre tuffiere ou rocaille, formant la berge d'un fossé de défense, dont il avoit fait entourer un de ses champs, & qui induiroit à croire que cette espece de tuf participe des qualités de la marne.

Dans notre derniere Assemblée du 6 Juillet, je fis part d'une lettre de M. de Boisbedeuil, accompagnée du résultat de la délibération du Bureau d'Angoulême du 9 Juin dernier, par lequel il paroît que ce Bureau s'occupe à procurer dans son arrondissement des secours contre les épidémies des bestiaux, à encourager & à étendre les entreprises sur la filature, ainsi qu'à se procurer la connoissance des terres qui pourroient suppléer à la marne & produire les mêmes effets, & à multiplier le burnet dont ils ont connu les avantages : nous avons regret de ce qu'ils nous ont laissé ignorer les moyens qu'ils emploient pour réussir sur

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tous ces objets. M. de Boisbedeuil avoit joint à ce réſultat des exemplaires de trois Mémoires imprimés ; l'un ſur le burnet, l'autre ſur la maniere de ſoigner les bêtes à laine, & le troiſième ſur la culture de la garance.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE DU PROGRAMME

De l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux.

Du 25 Aoust.

II. A l'égard du ſujet concernant les moyens de garantir les arbres du ravage de la Mouſſe, les Pieces que l'Académie a reçues ſur cette queſtion ne lui ayant préſenté que très-peu de recherches, que des notions ſimples & généralement connues, que des expédients dont les uns lui ont paru peu ſûrs & fort équivoques, les autres peu praticables ou trop diſpendieux ; & ne lui ayant non plus préſenté aucune expérience qui ait pu confirmer l'efficacité d'aucun de ces expédiens, elle a auſſi réſervé ce Prix, & a délibéré de le réunir au Prix courant de l'année 1771.

III. Quant à la queſtion *ſur l'analyſe des Eaux Minérales*, l'Académie a trouvé avec ſatisfaction, même au-delà de ce qu'elle avoit pu deſirer en la propoſant, (elle regarde comme un devoir d'en faire l'aveu) dans un Mémoire portant pour deviſe ce paſſage d'Hypocrate, *Neque verò negligentiorem ſe circà aquarum facultates cognoſcendas exhibere convenit ; quemadmodùm enim guſtu differunt, & pondere, & ſtatione ; ſic quoque virtute aliæ aliis longè præſtant* : & elle lui a adjugé le Prix.

Dans les mains de l'Auteur, la queſtion propoſée, en lui développant ſucceſſivement les différents objets auxquels elle pouvoit conduire, s'eſt convertie en un Traité complet, dont la premiere Partie préſente, dans le détail le plus inſtructif, les procédés analytiques qui peuvent le mieux découvrir les différens principes des Eaux Minérales ; & la ſeconde, plus intéreſſante encore, la meilleure méthode d'adminiſtrer ce genre de reméde, ſuivant la différente maniere d'agir de chacun de ces principes, & ſuivant le genre des maladies auxquelles il peut être appliqué : Traité dans lequel marchant toujours à la lumiere de l'expérience, & ne prenant qu'elle pour guide, l'Auteur ſe montre par-tout homme inſtruit & verſé depuis long-temps dans la matiere qu'il traite, Obſervateur attentif, Artiſte conſommé, Praticien prudent & éclairé ; & où par-tout, ſans crainte de profaner les myſteres de ſon Art, il s'eſt rendu également utile, & à ceux qui peuvent y être les plus exercés, & à ceux qui chercheroient à y être initiés.

L'Auteur de cet Ouvrage eſt le ſieur Marteau, Docteur en Médecine des Univerſités de Rheims & de Caen, & Membre de l'Académie des Sciences d'Amiens : c'eſt pour la ſeconde fois que l'Académie lui décerne une récompenſe juſtement méritée.

Mais en rendant ainſi à cet Auteur le tribut d'éloges qui eſt dû à ſes travaux, cette Compagnie croit cependant ne devoir point laiſſer ignorer qu'elle a lu auſſi avec plaiſir, ſur la même matiere, un Mémoire ayant pour deviſe ces mots : *Parmi les différens corps que nous voyons tous les jours, il n'y en a aucun qui ſoit plus commun que l'eau* ; & qui, en lui préſentant la même netteté dans les idées, la même méthode dans les procédés, le même jour répandu ſur la queſtion, auroit pu balancer ſes ſuffrages, ſi plus renfermé dans les bornes du ſujet propoſé, il ne lui avoit paru en cela préſenter moins d'avantages que la Piece avec laquelle il ſe trouvoit en concours.

Les ſujets pour les deux Prix, qu'elle aura à diſtribuer l'année prochaine, ont été annoncés par ſon Programme de l'année derniere.

Elle demande aujourd'hui pour ſujet de celui qu'elle aura à diſtribuer en 1771, & qui ſera double, que l'on donne *un procédé plus ſimple & moins diſpendieux que ceux qui ſont connus, (& qui d'ailleurs ſoit le plus ſain) pour obtenir, par le raffinage, le ſucre de la plus belle qualité, & dans la plus grande quantité poſſible.*

Elle avertit les Auteurs qu'elle ne recevra plus les Diſſertations qui lui ſeront envoyées pour les Prix, que juſqu'au premier d'Avril de l'année pour laquelle les ſujets ſont propoſés. Les paquets ſeront affranchis

de port, & adreſſés *à M. de Lamontaigne fils, Conſeiller au Parlement & Secretaire de l'Académie.*

Les Auteurs auront toujours attention de ne point ſe faire connoître, & de mettre ſeulement leur nom & leurs qualités dans un Billet cacheté, joint à leur Ouvrage.

F I N.

E T A T

De la Récolte en Tourraine. Par le Solitaire.

Par la Gazette du 2 de Septembre, vous avez témoigné, Meſſieurs, avoir envie de ſçavoir l'état de la récolte derniere. Je vous dirai qu'en Tourraine (Province que j'habite) la récolte a été des plus mauvaiſes; il n'a pas été dépouillé le tiers des grains que l'on dépouille ordinairement; par ſurcroît de malheur, il y a eu peu de Mars & encore fort chetifs, point de foin, point de pois, point de haricots, point de chanvre, point de légumes & une apparence de n'avoir point de vin, principalement dans les Paroiſſes de Purnay & Ambillon, limitrophes l'une de l'autre. Cette belle Province, qui autrefois étoit abondante en toutes productions, eſt devenue depuis quelques années ſtérile; la plus grande partie des Habitans ſeront fort embarraſſés pour ſe nourrir d'ici à la récolte prochaine.

M A N I E R E

De traiter le Bœuf qui piſſe le ſang, tirée d'un Ouvrage moderne, intitulé: il Manifcalco inſtruito nella cura delle beſtie bovine, *le Maréchal inſtruit du traitement des bêtes à cornes, traduit par M. Pingeron.*

Le bœuf ne piſſe le ſang que pour deux cauſes différentes; la premiere eſt produite par la trop grande quantité de ſang; la ſeconde eſt la ſuite de quelques efforts violents qui ont fait crever des vaiſſeaux voiſins de la veſſie. Il eſt rare de voir cet animal échapper à un accident auſſi terrible, puiſqu'en perdant ſon ſang il perd en même temps le principe de la vie & ſa chaleur naturelle.

Pour connoître l'une des deux cauſes dont je viens de parler, faites les remarques ſuivantes. Quand le bœuf ſaigne par les naſeaux ou par la bouche, & qu'il perd en même temps beaucoup de ſang par les urines, vous le verrez la tête baſſe, mélancolique, languiſſant & palpitant ſans ceſſe; ſa langue ſera livide, ſa croupe chancellante, à peine pourra-t-il lever les pieds; ſes genoux ſe heurteront ſans ceſſe, & il ne voudra ni boire ni manger. Ces ſignes ſont mortels.

Si ces ſymptomes terribles ne ſe manifeſtent pas en même temps, & ſi vous prenez la maladie dans ſon principe, examinez d'abord l'âge (*a*), la force de l'animal, de même que la quantité de ſang qu'il aura rendu en piſſant. Faites une bonne ſaignée & donnez au bœuf le breuvage ſuivant, vous le verrez bien tôt rétabli.

Prenez quatre onces de miel roſat, deux onces de ſyrop de fleurs de pêcher, une once de corail rouge en poudre (*b*) & une once de ſaxifrage que vous mêlerez dans du bon vin, pour en donner la valeur d'une pinte à l'animal. Après l'avoir laiſſé quatre heures ſans manger, il faut le laiſſer le même eſpace de temps, après qu'il aura pris ce breuvage, avant de lui rien donner.

Le remede ſuivant eſt encore très bon.

Prenez une demi-once de galenga, un

(a) *On connoît facilement l'âge des bœufs & des vaches en faiſant l'obſervation ſuivantes ſur les cornes de ces animaux. Depuis deux ans juſqu'à trois elles ſont entierement liſſes & polies. Au bout de ce terme, elles commencent à avoir un anneau, c'eſt-à-dire, un cercle près de leur ſortie de la tête. En ajoutant toujours trois ans accomplis au nombre de ces anneaux, on aura l'âge du bœuf, parce qu'il lui vient un pareil cercle chaque année. On croit qu'on peut connoître l'âge par les rides des levres près de l'endroit où commence la bouche; leur nombre égale, dit-on, celui des années de l'animal.*

(b) *On prend pour cet effet ce qui reſte du corail dont on fait des perles pour la traite des Négres. La Manufacture eſt entre les mains des Juifs de Livourne.*

quart d'once de ſpica narda, un quart d'once de canelle fine, un huitième d'once de ſafran, un quart d'once de noix muſcade, deux onces de terre ſigillée de bol d'Arménie rouge; vous réduirez le tout en poudre bien ſubtile que vous mêlerez avec une ſuffiſante quantité de bon vin, pour en faire un breuvage qu'on donnera au bœuf affoibli par la quantité de ſang qu'il aura perdu.

La recette ſuivante paſſe encore pour être très-propre à arrêter le ſang.

Prenez une demi-pinte de ſuc de plantin, & autant de vinaigre, ſix blancs d'œufs, trois onces de farine d'amidon, un quart d'once de canelle mêlées parties égales, avec du girofle, deux onces de bol d'Arménie, dont vous ferez un breuvage que vous lui donnerez froid dans la doſe preſcrite, & non pas au delà.

On eſtime encore beaucoup le reméde ſuivant.

Prenez une pinte & demie de lait de chevre, douze jaunes d'œufs, deux onces de bol d'Arménie, une demi once de canelle commune; mêlez le tout enſemble pour le donner à boire au bœuf qui ne tardera guères à recouvrer ſa ſanté.

ANNONCES DE LIVRES.

Les Peuples qui habitent l'Allemagne doivent être regardés comme les plus induſtrieux de l'Europe; nous n'alléguons pas la découverte qu'ils ont faite de l'Imprimerie, de la poudre à canon & de la machine pnéumatique, pour appuier notre ſentiment. Ces faits ſont connus de tout le monde; on a toujours cultivé en Allemagne les Sciences économiques avec le plus grand ſuccès: nous croyons donc obliger nos Lecteurs en leur faiſant parvenir la note des meilleurs livres nouveaux ſur ces matieres, qui ont été vendus aux fameuſes Foires de Francfort & de Leypſick, ſelon la notice qui nous en a été communiquée par M. Pingeron.

Einleitung in die oconomiſchen policen und cameral wiſſenſchaften, von Juſt Chriſt Dithmars, neve auflage. Introduction aux Sciences économiques, ſur-tout à la Police & aux Finances. Par M. Juſt Smit Dithmars, nouvelle édition, 1 vol. in-8°. A Francfort. 30 creutzers ou 24 ſols de France.

Des ſorgfaltigen hauſwirthes nothigſte wiſſenchaften ben pferden, ſolche nicht allein wol zu erhalten, ſondern auch ben entſtehungeiner krankheit glucklich zu curiren 8°. *Langenſalza, 24 creutzers.* Connoiſſances les plus néceſſaires pour un bon Fermier, relativement à la maniere de gouverner non-ſeulement les chevaux dans l'état de ſanté, mais encore pour prévenir & guérir leurs maladies, 1 vol. in-8°. imprimé à Langenſalza, dans le Pays d'Hanovre. 24 crêches ou 20 ſols.

Nicol. Jacobi grundlicher unterricht von wartung der bienen, aus wahrer erfahrung zuſammen getragen, 1 vol. in-8°. Recherches & inſtruction très-étendue ſur la maniere d'élever les abeilles, fondée ſur l'expérience. Par Nicolas Jacobi, 1 vol. in-8°. A Leypſick, 8 crêches ou 6 ſols de France.

Abrah. Gotth. Kaſtners anfangsgrunde der Hydrodynamick welche von der bewegung deſwaſſers beſonders die practiſchen lehren enthalten, der Mathematiſchen aufangsgrunden 4 ten theils, in-8°. Gottingue, 1 florin 45 creutzers. Elémens Hydrodynamiques, compoſants la quatrième partie des Elémens de Mathématique de M. Abraham Gottlieb Kaſtner, 7 vol. in-8°. A Gottingue, 1 florin & 45 crêches.

Nachricht an daſ Publicum wie der warme rocken trank auf eine gut art zubereitet und gebraucht werden konne 8°. Francfort. Avis au Public ſur la maniere de préparer une boiſſon chaude avec le bled, 1 vol. in-8°. Francfort, 4 crêches ou 3 ſols.

Die beſte art korn magazine und frucht boden anzulegen auf welchen das getraide niemahl, weder von weiſſen noch ſchwarzen wurm angeſtecket werden kan, eine preis ſchrift, mit kupfern, gros in-4°. Hanover 1769, 45 creutzers. Maniere la plus certaine & la meilleure pour conſtruire les fruitiers & les magaſins à bled, tels que les charanſons, de quelles eſpeces qu'ils ſoient, ne puiſſent jamais y cauſer le moindre dommage, piece qui a été couronnée; grande brochure in-8°. avec figures. A Hanovre. Prix 45 creutzers ou 41 ſols de France.

Jobſt Boſens anleitung zum vvaſſerbau, neve auflage mit kupfern, gros in 8°. Gottingen. Inſtructions pour bâtir dans l'eau, avec figures. Par Jobſt Boſens, gros in-8°. A

Gottingue. Prix, 40 creutzers ou trente-ſix ſols.

Nous exhortons les bons Citoyens, à qui la Langue Allemande eſt familiere, à nous faire jouir de quelques-uns de ces Ouvrages; ce n'eſt qu'en comparant les connoiſſances que nos voiſins ont acquiſes dans les matieres économiques, avec celles que nous avons, que les Arts ſe perfectionnent. Il ſeroit à deſirer qu'à l'imitation de ce qui ſe pratique en Ruſſie, on traduisît régulierement en François tous les bons Livres qui paroiſſent chez l'Etranger, ou que l'on en donnât de bons extraits.

Nota. Pluſieurs perſonnes nous ont demandé les Livres étrangers que nous annonçons, nous leur répondons que ces Livres ne nous ſont ſouvent connus que par les titres que nos Correſpondants nous envoient.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

État des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 30 Septembre, juſqu'au Mercredi 4 Octobre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 20 muids 2 ſept. de froment, 7 muids 10 ſeptiers de ſeigle, & 337 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 52 muids 3 ſeptiers de froment, 6 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 528 muids de farines, ce qui a fait 72 muids 5 ſeptiers de froment, 14 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 865 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 52 muids 4 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 164 muids 1 ſeptier, ce qui a fait 216 muids 5 ſeptiers.

Le Mercredi 4 Octobre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1168 muids 8 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 509 muids 2 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 659 muids 6 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 25 à 27 ℔, le froment nouveau, de 22 à 28 ℔, le ſeigle, de 15 ℔ 10 ß à 18 ℔. Le froment a été vendu à la Greve, de 26 à 30 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 11 ß 9 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 1 ß 9 ₰ à 2 ℔ 10 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

AVIS.

Mûriers & Peupliers d'Italie à vendre.

Très-beaux Mûriers greffés de la plus belle eſpece de feuille, pour la nourriture des vers à ſoie.

Mûriers nains, propres à faire des plantations en nains ou taillis, qui ſont d'un très-grand rapport, pareillement greffés de la plus belle eſpece de feuille.

Pourettes de Mûriers de la plus belle eſpece.

Peupliers d'Italie de belle venue, propres à être plantés ſans tuteurs.

Le tout à vendre à un prix dont les Acheteurs auront lieu d'être contents.

Les Etrangers qui chargeront leurs Correſpondants à Lyon de voir les pepinieres du ſieur Chancey, ſituées à Saint Didier au Mont d'Or, à une demi-lieue de ladite Ville, apprendront qu'il eſt parvenu à avoir des pepinieres de Mûriers & de Peupliers d'Italie d'une beauté ſupérieure à celle qu'on a vu juſqu'à préſent.

S'adreſſer à M. *Chancey*, Place de l'Herberie à Lyon; il ſe chargera de faire paſſer les arbres chez l'Etranger, en lui rembourſant les frais.

COMMERCE.

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 30 Septembre 1769.*

LE Mercredi 27 de ce mois, dans une Aſſemblée générale d'Actionnaires de la

Compagnie des Indes, convoquée pour fixer le dividende depuis le mois de Juillet dernier juſqu'au 25 Décembre prochain, le Chevalier George Colebrooke, Préſident, informa les Actionnaires que le *Dutton*, Vaiſſeau de la Compagnie, commandé par le Capitaine *Rice*, étoit arrivé depuis la derniere Aſſemblée, & qu'il avoit apporté quelques dépêches, dont on feroit la lecture ſi l'Aſſemblée le jugeoit à propos.

Les Actionnaires ayant acquieſcé à cette demande, on fit la lecture de ces dépêches; elles ne contenoient aucunes nouvelles particulieres, ſi ce n'eſt qu'elles détruiſoient les bruits qui s'étoient répandus depuis peu de la priſe de Madraſſ, & qu'elles faiſoient entrevoir que les affaires de la Compagnie étoient à tous égards dans une ſituation auſſi avantageuſe qu'elles l'avoient été depuis quelque temps. Ces lettres annonçoient l'envoie d'une boîte marquée A. B. contenant un préſent du Nabad de Bengale pour S. M.

On demanda alors pourquoi les Actionnaires n'avoient point reçu leurs lettres en même temps que les Directeurs, d'autant que pluſieurs d'entr'eux ſeroient, par cet avantage, à l'abri d'être dupés par les Agioteurs?

Le Gouverneur Johnſton demanda une réponſe cathégorique à cette queſtion; « il » s'étendit beaucoup ſur les abus & les incon- » véniens qui réſultoient de ce délai, qui ôtoit » aux Actionnaires les moyens de prevenir » les fâcheux effets de ces ruſes de la Bourſe, » ruſes qui, bien plus funeſtes que les autres » menſonges politiques, entraînoient les » conſéquences les plus déſaſtreuſes pour des » familles entieres; il conclut en obſervant » que ces manieres indirectes d'agir le por- » toient à croire que les Directeurs favori- » ſoient eux-mêmes ces ruſes, pour ſecon- » der les menées politiques de la Bourſe, » & qu'il ſe flattoit qu'on donneroit à l'ave- » nir des ordres très-poſitifs à tous les Ca- » pitaines au ſervice de la Compagnie de » faire remettre les lettres particulieres des » Actionnaires en même temps que les dé- » pêches de la Compagnie, puiſque par ce » moyen les Actionnaires & les Directeurs » ſeroient informés en même temps des » nouvelles de l'Inde.

Les diſcuſſions devinrent alors plus générales, pluſieurs Actionnaires appuyerent le Gouverneur Johnſton & alléguerent des raiſons très-puiſſantes pour que cet ordre fût donné; d'autres, & principalement le Préſident, objecterent « qu'il pouvoit y » avoir des circonſtances où il ſeroit impoſ- » ſible de faire remettre la grande quantité » de lettres pour les Actionnaires en même » temps que les dépêches particulieres de la » Compagnie. Il allégua le debarquement » d'un des Munitionnaires en Irlande ou » dans la partie occidentale d'Angleterre; » mais il avoua en même temps que dans » les cas où ces empêchemens n'exiſtoient » pas, il convenoit avec le ſieur Johnſton » qu'il étoit juſte que les lettres particulie- » res n'éprouvaſſent aucun retardement. A » l'égard de ce que M. Johnſton avoit in- » ſinué de la connivence des Directeurs aux » fauſſetés répandues à la Bourſe, il ajouta » qu'il oſoit ſoutenir hautement le contraire, » & qu'il étoit curieux de ſçavoir ce qui » avoit pu engager M. Johnſton à haſarder » de pareils ſoupçons; que les Directeurs » étoient bien éloignés d'empêcher que les » lettres des Actionnaires ne fuſſent remiſes » immédiatement, puiſqu'il y avoit même » un ordre poſitif enregiſtré ſur leurs livres, » pour obliger les Capitaines de remettre » toutes les lettres en même temps lorſqu'il » y auroit moyen de le faire avec ſûreté.

Le Gouverneur Johnſton repliqua au Chevalier George Colebrooke d'une maniere très-ſuccinte & très-ſinguliere; & quoique la queſtion qu'il examinoit fût très-ſerieuſe, la maniere dont il s'énonça excita un rire général à toute l'Aſſemblée.

» S. Paul, dans ſon Epître aux Galathes, » leur donne cet avis: *Ne faites aucune at-* » *tention à leurs déclarations, mais veillez à* » *ce qu'ils font.* Voilà le texte; voici le » commentaire. Pourquoi ne faites-vous pas » enſorte que vos ordres ſoient obſervés par » vos Capitaines? Dans le cas préſent il ne » peut y avoir aucun prétexte d'impoſſibi- » lité ni de débarquement en Irlande ou » dans la partie occidentale d'Angleterre; » au contraire le retardement dont on ſe » plaint ne peut provenir que de votre inat- » tention ou de quelque choſe de pire en- » core; de ſorte que je n'ai aucune raiſon » de retracter ma premiere déclaration, & » je perſiſte à croire que cela ſe fait avec la » connivence des Directeurs.